

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130307-2013_B145-DE
Date de télétransmission : 13/03/2013
Date de réception préfecture : 13/03/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 MARS 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLE

2013_B145

OBJET : Sports - Subventions 2012 relatives au Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) - Solde sur le budget 2013

Le 7 mars 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 1^{er} mars 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARCON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joëj, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLES Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron.

Excusé(s) avec pouvoir :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à BRAMOULLE Gérard - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARCON Jacques – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à TAULAN Francis – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLES Marie Pierre - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Christian LOUIT- FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren donne pouvoir à Robert DAGORNE.

Excusé(s) :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles .

Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.



communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale Adjointe Culture et Sports
Direction des Sports
BN

13_04

BUREAU DU 7 MARS 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Subventions 2012 relatives au dispositif Projet de Développement des Activités Physiques Sportives (PRODAS) – Solde sur le budget 2013

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a autorisé la création d'un dispositif relatif au Projet de Développement des Activités Physiques et Sportives (PRODAS).

Compte tenu des règles de la comptabilité publique et du guichet unique de la CPA, le solde des subventions est versé en fin d'année au vu des dépenses réelles pour toute subvention de plus de 3.000 €.

Il vous est donc proposé de valider le solde de ces quatre subventions sur le budget 2013 pour un montant total de 11.100 €.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 24 juin 2010 a autorisé la création d'un dispositif relatif au Développement des Activités Physiques et Sportives (PRODAS).

Ajusté annuellement dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif, ce fonds d'intervention qui intéresse des demandes associatives toujours plus nombreuses retrace au moment de leur réalisation des dépenses relatives au chapitre 65.

Certaines subventions accordées en cours d'exercice 2012 n'ont pu, au regard des conditions suspensives qui y sont liées, être mandatées avant la fin de l'exercice comptable.

Avec la mise en œuvre du Guichet Unique destiné notamment à rationaliser et encadrer les interventions de la Communauté en direction des associations sur ce chapitre 65, la délibération du 8 avril 2005 institue le principe du versement du solde de la subvention (30% du montant délibéré) au vu des dépenses réelles pour toute subvention de plus de 3000 €.

Or, il s'avère que quatre associations n'ont pu fournir de comptes certifiés par ses instances avant la clôture de l'exercice 2012, pour permettre le versement du solde.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de bien vouloir nous donner votre avis afin d'imputer sur le chapitre 65 les dépenses du dispositif PRODAS mentionnées dans le tableau ci-dessous au compte nature 6574, pour un montant total de 11.100 €.

GU 2012	Délibération	Nom des Bénéficiaires	Objet	Montant Voté	Montant à Solder
1322	N°2012_B401 Bureau du 8/11/2013	VELO CLUB VITROLLES	Challenge VTT Inter quartiers Prodas	1 800 €	540 €
1326	N°2012_B401 Bureau du 8/11/2013	CENTRE SOCIAL AIX NORD	Stage CREPS/Stage CREPS Toussaint	22 000 €	6.600 €
1345	N°2012_B401 Bureau du 8/11/2013	MOTO CLUB PERTUIS DURANCE LUBERON	Stage pilotage 2 roues - Prévention - Notions de mécanique	1 200 €	360 €
1350	N°2012_B470 Bureau du 29/11/2013	Ski Club Pertuis Luberon	Installation d'une Patinoire Pertuis	12 000 €	3.600 €
Total					11.100 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2005-B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération cadre n°2010-A110 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;

VU la délibération n°2012-B401 du Bureau communautaire du 8 novembre 2012 relative au dispositif PRODAS ;

VU la délibération n°2012-B470 du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 relative au dispositif PRODAS ;

VU l'avis de la Commission Sports en date du 21 février 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE QUE** sera imputée sur le chapitre 65 compte nature 6574, la dépense de 11.100 € correspondant à quatre subventions du dispositif pour le Projet de Développement des Activités Physiques et Sportives qui présente les disponibilités nécessaires dans le cadre du budget 2013 ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents.

OBJET : Sports - Subventions 2012 relatives au Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) - Solde sur le budget 2013

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 MARS 2013